

10:39
heure-minute
21 AOÛT 2012

19.351446

AVIS DE DÉCONTAMINATION

(Article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

**L'AN DEUX MILLE DOUZE
LE DIX-SEPT AOÛT
(2012 - 08 - 17)**

**DEVANT Me Marie-Josée VACHON, notaire, exerçant à Anjou (Montréal),
province de Québec,**

COMPARAIT :

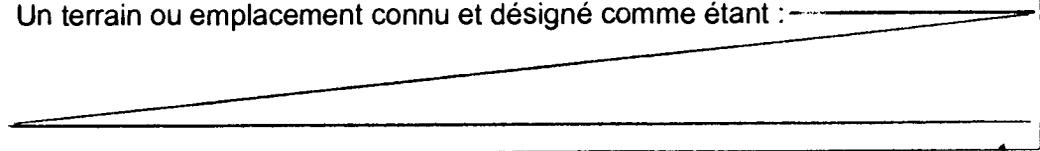
LE GROUPE PÉTROLIER OLCO ULC, corporation régie par l'Albert Business Corporations Act en vertu d'un certificat de continuation daté du 25 août 2010, prorogeant l'incorporation faite en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (régime fédéral) sous le nom de **LE GROUPE PÉTROLIER OLCO INC.**, cette dernière résultant de la fusion entre 6397522 Canada Inc. et Le Groupe Pétrolier Olco Inc. en date du 24 août 2005, immatriculée sous le numéro 1163364392 en date du 25 novembre 2005 en vertu de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, ayant son siège social au 736, 6th Avenue SW, suite 1900 Calgary, Alberta, T2P 3T7, et une place d'affaire au 2775, Avenue Georges-V, Montréal (Montréal-Est), province de Québec, H1L 6J7, Canada, agissant aux présentes et représentée par Richard POULIOT, vice-président, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil d'administration datée du vingt-trois février deux mille dix (2010-02-23), laquelle résolution est toujours en vigueur et dont copie demeure annexée à l'original des présentes.

(ci-après le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne d'inscrire sur le registre le présent avis de décontamination concernant le terrain désigné ci-après, faisant état de l'absence ou de la présence des contaminants dans le terrain en deçà des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2, et, le cas échéant, d'une mention des restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier devenues caduques du fait de la décontamination.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :



1.1 Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CENT HUIT MILLE CENT TRENTE-TROIS (2 108 133) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

1.2 Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro 415 Chemin de la Grande-Côte, Boisbriand, province de Québec, J7G 1A8

(ci-après « l'immeuble »)

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

LE GROUPE PÉTROLIER OLCO ULC aux droits de 123003 Canada inc., est propriétaire de l'immeuble en vertu d'un titre de propriété consenti par NATOMAS DU CANADA LTÉE, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Steve ROSENOFF, notaire, le vingt-sept décembre mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1984-12-27) et publié au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne, le onze janvier mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985-01-11) sous le numéro 702 066.

L'adresse du propriétaire du terrain est : 2775, Avenue Georges-V, Montréal (Montréal-Est), province de Québec, H1L 6J7.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

L'immeuble est situé dans la Ville Boisbriand et le règlement sur l'urbanisme autorise les usages résidentiel et commercial.

4. DÉCLARATION PRÉALABLE

Le Comparant a déposé auprès du ministère de l'Environnement le plan de réhabilitation et les documents suivants qui s'y rapportent : Rapport – Réhabilitation environnementale à la station-service Olco no 44-043 située au 415 Chemin de la Grande-Côte, Boisbriand (N/Réf : OL2335-002-238) en date de dix août deux mille douze (2012-08-10).

5. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Les résumés ci-joint des études de caractérisation : Évaluation environnementale de site Phases I et II et suivi du démantèlement- Station-service Olco no 44-043 située au 415 Chemin de la Grande-Côte, Boisbriand et Réhabilitation environnementale à la station-service Olco no 44-043 située 415 Chemin de la Grande-Côte, Boisbriand, contresignés par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

5.1 un énoncé de la nature des contaminants enlevés, éliminés ou présents dans le terrain et dont la concentration n'excède pas les valeurs limites réglementaires ;

- 5.2 un résumé des travaux de décontamination qui ont eu lieu sur l'Immeuble ;
- 5.3 la superficie du terrain occupée par les sols qui contiennent des contaminants dont la concentration a été ramenée en deçà des valeurs limites réglementaires ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur ;
- 5.4 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est ;
- 5.5 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Jean-Pierre DUTIL, numéro d'identification de l'expert 112 en date du dix août deux mille douze (10-08-2012), dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

6. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE DÉCONTAMINATION

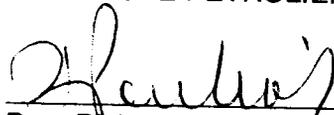
Le cas échéant, mention est faite que les restrictions à l'utilisation du terrain stipulé dans l'avis de contamination publié au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne, le dix août deux mille onze (2011-08-10) sous le numéro 18 382 788 sont devenues caduques du fait de la décontamination.

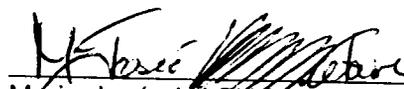
Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de contamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

DONT ACTE à Montréal-Est, sous le numéro **CINQ CENT CINQ (505)** des minutes de la notaire soussignée.

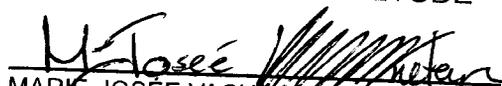
LECTURE FAITE, le comparant signe en présence de la notaire soussignée.

LE GROUPE PÉTROLIER OLCO ULC


Par : Richard POULIOT


Marie-Josée VACHON, notaire

COPIE CONFORME À LA MINUTE
DEMEURÉE EN MON ÉTUDE


MARIE-JOSÉE VACHON, NOTAIRE V0364

FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand	
N ^{os} de lots : 2 108 133	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 46,6053° Nord Longitude : 73,8355° Ouest
Nom du cadastre : Cadastre du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	
Nom : Le Groupe Pétrolier Olco ULC, représenté par Mme Joyce Cornfield-Mazur	
Nom de l'entreprise : Le Groupe Pétrolier Olco ULC	
Adresse : 2775, rue Georges-V, Montréal-Est	Code postal : H1L 6J7
N ^o de téléphone : 514-645-6580 #2307	N ^o de télécopieur : 514-645-8048
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Résumé des études suivantes:	
(1) Évaluation environnementale de site Phases I et II et suivi de démantèlement - Station-service Olco no ^o 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand (Biogénie, juillet 2011)	
(2) Réhabilitation environnementale à la station-service Olco no 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand (Biogénie, août 2012)	
Firme : (1) et (2) : Biogénie, division d'EnGlobe Corp.	
Auteur :	Date :
(1) Frédéric Robin / Robert Marier	(1) Juillet 2011
(2) Véronique Robitaille / Alain Larivière	(2) Août 2012

Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

JEAN-PIERRE DUTIL

Nom de l'expert (en lettres moulées)



Signature de l'expert

112

Numéro d'identification
de l'expert

Le 10 août 2012

Date

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation

Document annexé à la minute

numéro:*505*.....
de la notaire soussigné après avoir
été reconnu véritable et signé pour
identification par les parties en
présence de la notaire.

+ 



Le 10 août 2012

LE GROUPE PÉTROLIER OLCO ULC
2775, rue Georges-V
Montréal-Est (Québec) H1L 6J7

**Objet : Résumé de l'étude – Évaluation environnementale de site phases I et II
et suivi de démantèlement – Réhabilitation environnemetale
Station-service Olco n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte
à Boisbriand (N/Réf. : OL2335-002-238)**

Madame, Monsieur,

Le Groupe Pétrolier Olco ULC (Olco) est propriétaire des équipements pétroliers et du terrain de la station-service n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand. En prévision de la cessation définitive d'une activité commerciale appartenant à l'une des catégories désignées au *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP, D. 216-2003, 2003 G.O. 2, 1441/D. 1294-2011, 2011 G.O. 2, 5701) (RPRT), Olco souhaite procéder à une évaluation environnementale de site (EES) phase I, phase II et réhabilitation sur le terrain de la station-service concernée afin d'intégrer les dispositions de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I

Le site couvre une superficie totale de 1 451 m². Il correspond au lot rénové n° 2 108 133 du cadastre du Québec. Le site est localisé par les coordonnées de latitude 45,6053° Nord et de longitude 73,83554° Ouest du North American Datum (NAD 83). Le site est zoné mixte résidentiel et commercial.

Biogénie, une division de EnGlobe Corp.
1140, rue Lévis
Terrebonne (Québec)
J6W 5S6 Canada

Tél. : 450-961-3535
Télec. : 450-961-0220

www.biogenie-env.com

Le site semble avoir été utilisé comme station-service depuis environ 1965. Les installations pétrolières suivantes étaient présentes au moment des travaux :

- 1 réservoir souterrain d'essence en acier ayant une capacité de 22 775 L;
- 1 réservoir souterrain de diesel en acier ayant une capacité de 22 775 L;
- 1 réservoir souterrain d'essence en acier ayant une capacité de 34 163 L;
- 1 réservoir hors-sol de mazout;
- 1 tablier de béton;
- 3 îlots de béton.

Un bâtiment est aussi présent sur le site (environ 120 m²) servant à la fois de dépanneur et de salle de vente de la station-service.

À la suite de l'inspection des lieux et du voisinage, de l'étude des dossiers et de l'historique effectués dans le cadre de la présente EES phase I, la propriété à l'étude présente des indices de contamination potentielle. Dans le cas de la propriété à l'étude, il s'agit d'un potentiel de contamination lié aux activités de distribution de carburant, à la présence potentielle de remblai et au mode de chauffage du bâtiment. Les paramètres analytiques associés à ces éléments sont les hydrocarbures pétroliers C₁₀ à C₅₀ (HP C₁₀-C₅₀), le benzène, le toluène, l'éthylbenzène et les xylènes (BTEX), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les hydrocarbures halogénés totaux (HHT) et les métaux lourds de base (cadmium (Cd), chrome (Cr), cuivre (Cu), nickel (Ni), plomb (Pb) et zinc (Zn)).

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE II

Une EES phase II a été réalisée sur la propriété à l'étude afin de vérifier la qualité de l'eau souterraine et du sol, en particulier aux endroits à risque identifiés par l'EES phase I. Dans le cadre des travaux d'EES phase II, des échantillons de sol ont été prélevés sur les parois et les fonds de l'excavation créée par le retrait des réservoirs, dans 4 tranchées d'exploration et dans 5 forages. Des puits d'observation ont été installés dans 3 des forages réalisés dans le but d'évaluer les paramètres hydrogéologiques et la qualité environnementale de l'eau souterraine du site.

RÉSULTATS DE LA CARACTÉRISATION DU SOL

De façon générale, un remblai de pierre concassée à silt argileux a été observé jusqu'à une profondeur maximale de 3,0 m par rapport à la surface. Par la suite, le terrain naturel de silt graveleux à argile silteuse a été observé jusqu'à la fin des forages à une profondeur maximale de 5,6 m par rapport à la surface.

Les résultats analytiques montrent que la concentration en hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM) ou en HAP de 12 des 43 échantillons analysés est supérieure aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT. Les autres résultats obtenus respectent ces valeurs limites pour les paramètres analysés.

ESTIMATION DES VOLUMES DE SOL NON CONFORME

Le volume de sol non conforme aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT, mais sous les valeurs limites de l'annexe II (plage « B-C » de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (MDDEP, 1999, révisée en 2001) (Politique), a été estimé à 775 m³. La superficie couverte par ces sols est d'environ 360 m².

Le volume de sol non conforme aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT (plage « >C » de la Politique) a été estimé à 250 m³. La superficie couverte par ces sols est d'environ 192 m². Il est à noter que la superficie des sols « >C » est incluse dans l'estimation de la superficie des sols « B-C ».

RÉSULTATS DE LA CARACTÉRISATION DE L'EAU SOUTERRAINE

Les résultats analytiques obtenus montrent que la concentration en BTEX des échantillons d'eau souterraine des puits PO2 et PO5 est supérieure au critère d'eau souterraine « résurgence dans les eaux de surface ou infiltration dans les égouts » (« RESIE » de la Politique. Ce dépassement du critère est la source d'un impact appréhendé pour les récepteurs potentiels de l'eau souterraine, c'est-à-dire le réseau d'égout municipal et la rivière des Mille-Îles.

RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE

Pour se conformer au plan de réhabilitation, les travaux avaient initialement pour principal objectif d'excaver et d'éliminer les sols dont les niveaux de contamination excédaient les valeurs limites de l'annexe I du RPRT dans les 6 secteurs identifiés par les travaux de caractérisation de 2011. Le critère applicable au site est le niveau « B » de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDEP.

Lors de la réalisation des excavations, les sols de surface classifiés conformes lors des caractérisations antérieures ont été séparés des sols non conformes sous-jacents et ont été mis en piles. De même, les sols de déblais jugés indéterminés lors des travaux d'excavation ont été mis en piles sur le site dans le but d'être réutilisés comme matériel de remblai. Préalablement, les piles de sols indéterminés ont été échantillonnées dans le but de confirmer qu'elles pouvaient être réutilisées ultérieurement pour le remblayage du site.

Les sols non conformes provenant des secteurs EX1 à EX6 dont les concentrations en HAM ou en HAP étaient supérieures au niveau « B » des critères de la Politique ont été acheminés au centre de traitement de sol Solution Eau Air Sol situé à Montréal-Est. Selon les billets de pesée, environ 694 t (environ 408 m³) de sol présentant des concentrations en HAM supérieures au niveau « C » des critères de la Politique ont été éliminées. De plus, environ 1 482 t (872 m³) de sol présentant des concentrations en HAM ou en HAP situées dans la plage « B-C » des critères de la Politique ont été éliminées au même centre de traitement.

Lors des travaux, de l'eau d'infiltration s'est accumulée dans les excavations. Lors des études antérieures, les résultats d'analyses ayant démontré que la qualité environnementale de cette eau ne respectait pas le critère « RESIE ». Cette eau a été pompée et gérée par la compagnie Newalta pour un volume correspondant à environ 7 600 L.

Sur la base des résultats analytiques des caractérisations antérieures et des résultats analytiques du sol des parois finales des excavations, le sol du site à l'étude présente des concentrations en HP C₁₀-C₅₀, en HAM et en HAP inférieures aux niveau « B » des critères de la Politique, à l'exception des parois situées sur la limite sud-est du terrain à l'étude et représentées par EX1-PA3, EX2-PA3 et EX3-PA3.

Considérant qu'il en est également ainsi des résultats antérieurs obtenus dans les secteurs du site qui n'ont pas fait l'objet de travaux de réhabilitation, aucune excavation supplémentaire ne s'est avérée nécessaire pour répondre aux engagements du plan de réhabilitation.

Au terme des présent travaux, la qualité environnementale des sols en place respectait le niveau « B » des critères de la Politique, alors que la qualité environnementale de l'eau souterraine présentait, lors de la dernière campagne d'échantillonnage effectuée en 2011, des valeurs en benzène, en toluène, en éthylbenzène et en xylènes (BTEX) supérieures au critère « RESIE »

Étant donné que les résultats analytiques de l'eau souterraine ont présentés des valeurs supérieures au critère « RESIE », il serait recommandé, pour la prochaine année, d'effectuer un suivi des concentrations en BTEX à raison de 2 campagnes afin d'évaluer l'effet des travaux de réhabilitation sur la qualité environnementale de l'eau souterraine.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pour Alain Larivière
Chargé de projets

AL/acv

p. j.

FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand	
N ^{os} de lots : 2 108 133	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 46,6053° Nord Longitude : 73,8355° Ouest
Nom du cadastre : Cadastre du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	
Nom : Le Groupe Pétrolier Olco ULC, représenté par Mme Joyce Cornfield-Mazur	
Nom de l'entreprise : Le Groupe Pétrolier Olco ULC	
Adresse : 2775, rue Georges-V, Montréal-Est	Code postal : H1L 6J7
N ^o de téléphone : 514-645-6580 #2307	N ^o de télécopieur : 514-645-8048
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Réhabilitation environnementale à la station-service Olco no 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand (Biogénie, août 2012)	
Firme : Biogénie, division d'EnGlobe Corp.	
Auteur : Véronique Robitaille / Alain Larivière	Date : Août 2012

Après vérification du rapport final des travaux de réhabilitation, j'atteste que les travaux ont été réalisés conformément aux exigences du plan de réhabilitation, préalablement autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

JEAN-PIERRE DUTIL

Nom de l'expert (en lettres moulées)



Signature de l'expert

112

Numéro d'identification
de l'expert

Le 10 août 2012

Date

p. j. Grille d'attestation pour la réalisation de travaux de réhabilitation

GRILLE D'ATTESTATION
RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :	
Réhabilitation environnementale à la station-service Olco n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand, (Québec) (Biogénie, division d'EnGlobe corp., août 2012)	
NOM DU CLIENT :	N° DE DOSSIER¹ : OL2335
NOM DE L'EXPERT :	N° D'IDENTIFICATION² : 112
À compléter par le Ministère	
NOM DU VÉRIFICATEUR DU MINISTÈRE :	

INSTRUCTIONS

L'information à inscrire dans les colonnes de la grille d'attestation est précisée ci-dessous (si l'espace n'est pas suffisant, veuillez joindre des pages complémentaires) :

- **TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :** Inscrire le titre (à la page 2) et il sera répété sur chacune des pages de la grille.
- **ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION :** indiquer si l'élément est présenté et traité dans le rapport de réhabilitation à attester en cochant dans l'une des colonnes « OUI », « NON » ou « NVA ».
- **ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION :** à remplir seulement pour les éléments qui sont spécifiés dans le plan de réhabilitation qui a été approuvé par le MDDEP au préalable en cochant dans l'une des colonnes « OUI », « NON » ou « NVA ».
- **RÉFÉRENCE :** indiquer la page et la section où l'élément est traité dans le rapport de réhabilitation.
- **JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN :** indiquer la justification donnée par l'auteur de l'étude à l'effet que l'élément n'est pas traité ou est différent du plan de restauration dans le rapport de réhabilitation ainsi que le numéro de la page correspondante.
- **COMMENTAIRES :** l'expert peut émettre un commentaire en relation avec l'élément évalué.
- **N/A :** Non applicable : Lorsqu'un élément n'avait pas à être considéré dans la réhabilitation du terrain en cause.

¹ Numéro de dossier du consultant.
² Numéro d'identification de l'expert.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :						
Réhabilitation environnementale à la station-service Olco n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand, (Québec) (Biogénie, division d'EnGlobe Corp., août 2012)						
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)		JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	
1 Identification du propriétaire ou du locataire						
1.1	X			X		Sect. 1.0, p. 1; Sect. 2.1, p. 3
1.2 Résumé du contenu du rapport des travaux de réhabilitation	X				X	p. iv-vi
2 Localisation du terrain						
2.1 Nom de l'entreprise	X			X		Sect. 1.0, p. 1; Sect. 2.1, p. 3
2.2 Adresse du terrain (n° civique)	X			X		Sect. 2.1, p. 3; Annexe C, Fig. 1
2.3 Coordonnées (latitude, longitude)	X			X		Sect. 2.1, p. 3
2.4 N°s de lots	X			X		Sect. 2.1, p. 3
2.5 Nom du cadastre	X			X		Sect. 2.1, p. 3
3 Introduction						
3.1 Problématique	X				X	Sect. 1, p. 1
3.2 Objectif de réhabilitation	X			X		Sect. 1.1, p. 2
3.3 Description sommaire des travaux	X				X	Sect. 3.1, p. 8-9
3.4 Le plan de réhabilitation a été approuvé par le ministre (voir consigne n° 5)	X				X	Annexe A Plan de réhabilitation approuvé par le MDDEP le 3 avril 2012.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :								
Réhabilitation environnementale à la station-service Olco n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand, (Québec) (Biogénie, division d'EnGlobe Corp., août 2012)								
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION		ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)		RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)	
	Oui	Non	N/A	Oui				Non
4 Travaux de réhabilitation								
4.1 Les techniques d'excavation des sols décrites dans le rapport de réhabilitation correspondent à celles prévues au plan de réhabilitation	X					Sect. 3.1, p. 8		
4.2 Les modifications au plan d'excavation prévu (indication de la localisation et des volumes de sols en supplément ou en moins) sont présentées dans le rapport, le cas échéant	X		X			Sect. 3.1.9, p.13-14 et Annexe C, Fig. 6	Les secteurs excavés sont ceux qui étaient prévus au plan de réhabilitation suite aux travaux de caractérisation.	
4.3 La méthode de ségrégation des sols contaminés excavés (A-B) (B-C) (C-D) ³ (> D) ⁴ est conforme à ce qui a été prévu au plan de réhabilitation	X					Sect. 3.1.2, p. 10	La ségrégation des sols excavés a été réalisée sur la base des résultats obtenus lors des études de caractérisation et sur la base des observations organoleptiques.	
4.4 Les conditions de l'entreposage temporaire des sols contaminés sur le terrain (ex. : recouvert de toiles étanches) respectent le plan de réhabilitation	X					Sect. 3.1.2, p. 10		
4.5 La procédure d'échantillonnage des sols pour le contrôle du fond et des parois d'excavation est conforme au Guide de caractérisation des terrains	X					Sect. 3.1.11, p. 14-15		

³ Le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) reprend les critères B et C de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés comme valeurs limites réglementaires (annexe I et II du règlement).

⁴ Sols dont les concentrations sont supérieures aux valeurs limites de l'annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :								
Réhabilitation environnementale à la station-service Olco n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand, (Québec) (Biogénie, division d'EnGlobe Corp., août 2012)								
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION		ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)		RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)	
	Oui	Non	N/A	Oui				Non
4.6 Un minimum d'un échantillon de sol est prélevé dans le fond et dans chaque paroi des excavations et est analysé conformément au Guide de caractérisation des terrains	X					X	Sect. 3.1, p. 9	Un total de 9 échantillons de fond pour une superficie excavée d'environ 370 m ² (environ 1 sondage / 42 m ²).
4.7 Le programme d'assurance et de contrôle de la qualité sur le terrain est complet (voir consigne n° 1)	X					X	Sect. 5.2.3, p. 19	
4.8 Prélèvement d'échantillon de sols ponctuel lors d'une contamination en composés organiques volatils (COV)	X					X	Sect. 3.1.11, p. 14	
4.9 Conservation des échantillons telle que décrite dans le Guide de caractérisation des terrains	X				X		Sect. 3.1.11, p. 14	
4.10 Les paramètres analysés respectent ceux présentés au plan de réhabilitation	X				X		Sect. 3.1.11, p. 14	Paramètres analysés sont conformes à ceux présentés dans le plan de réhabilitation.
4.11 Le nombre d'échantillons pour la caractérisation des sols en piles est adéquat et respecte les exigences du cahier 5 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales	X				X		Sect. 3.1.2, p. 10 ; Sect. 5.2.2, p. 19	Un total de 8 échantillons pour les piles de sol totalisant environ 250 m ³ .
4.12 Plan à l'échelle du terrain présentant la localisation des excavations telles que réalisées (en indiquant les résultats analytiques des échantillons de sols dans les parois et dans le fond)	X					X	Annexe C, Fig. 6 et Annexe F	
4.13 Profils des parois finales des excavations en localisant les échantillons prélevés et analysés (joints en annexe)	X					X	Annexe F	

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :							
Réhabilitation environnementale à la station-service Olco n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand, (Québec) (Biogénie, division d'EnGlobe Corp., août 2012)							
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION		ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)		RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui			
4.14 Tableau de données sur les volumes de sols excavés en fonction du niveau de contamination	X					Annexe E, Tab. E-1	Le tableau présente les tonnages plutôt que les volumes (considérez une densité d'environ 1,7 t/m ³). Tous les sols contaminés ont été envoyés chez Solution EAS inc. à Montréal-Est.
5 Gestion des sols							
5.1 La gestion des sols contaminés A-B et B-C respecte le plan de réhabilitation et la grille de gestion de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés ainsi que les règlements ⁵ (voir consigne n° 7)	X			X		Sect. 3.1.9, p. 13-14; Annexe E, Tab. E-1	Les sols contaminés dans la plage « B-C » ont été disposés dans un centre de traitement conforme, soit chez Solution EAS à Montréal-Est.
5.2 Les remblais hétérogènes excavés et ayant subi un traitement primaire (ex. : tamisage) sont caractérisés en piles selon la méthode du cahier 5 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales ou à même le con-voyeur pour en déterminer la gestion tel que prévu au plan de réhabilitation			X				

⁵ Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :							
Réhabilitation environnementale à la station-service Olco n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand, (Québec) (Biogénie, division d'EnGlobe Corp., août 2012)							
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION		ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)		RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui			
5.3 La destination des sols contaminés > C (ou valeurs limites de l'annexe II du RPRT) et > ou égale aux valeurs limites du RESC respecte le plan de réhabilitation, la grille de gestion de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés ainsi que le RESC	X			X		Sect. 3.1.9, p. 13-14; Annexe E, Tab. E-1	Les sols contaminés « >C » ont été disposés au centre de traitement prévu dans le plan de réhabilitation, soit chez Solution EAS à Montréal-Est.
5.4 Bordereaux de transport des sols contaminés dans un lieu autorisé indiquant le niveau de contamination, les quantités (en masse ou en volume) et la destination (joint en annexe)	X			X		Annexe E, Tab. E-1	Les sols contaminés dans la plage « B-C » ont été disposés chez Solution EAS à Montréal-Est plutôt qu'au LES WM Québec inc. à Ste-Sophie
6 Gestion des matières résiduelles							
6.1 La gestion des matières dangereuses hors site respecte le plan de réhabilitation et le RMD			X				
6.2 Bordereaux de transport (document d'expédition) des matières dangereuses dans un site autorisé indiquant le type de matières, les quantités (en volume ou en masse) et la destination (joint en annexe)			X				
6.3 La gestion des matières résiduelles non dangereuses respecte le plan de réhabilitation			X				

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :							
Réhabilitation environnementale à la station-service Olco n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand, (Québec) (Biogénie, division d'EnGlobe Corp., août 2012)							
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION		ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)		RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui			
6.4 Bordereaux de transport des matières résiduelles non dangereuses dans un lieu autorisé indiquant le type de matières, les quantités (en volume ou en masse) et la destination (joints en annexe)			X				
6.5 Dans les cas de valorisation de matières résiduelles sur un terrain, la façon d'évaluer la biodisponibilité respecte le plan de réhabilitation			X				
6.6 La gestion des matériaux de démantèlement qui ne font pas l'objet d'un plan de démantèlement respecte le plan de réhabilitation			X				
7 Gestion des eaux							
7.1 La gestion des eaux en fond d'excavation respecte le plan de réhabilitation	X			X		Sect. 3.1.1.1, p. 14 et Annexe E	
7.2 La gestion des phases flottantes ou des phases libres respecte le plan de réhabilitation			X				
8 Gestion des matériaux de remblais							
8.1 La qualité des sols de remblais provenant de l'extérieur est spécifiée et respecte ce qui était prévu au plan	X					Sect. 6.0, p. 21	Remblai extérieur (1 463 t) provenant d'une sablière reconnue (Sablière Robert & Gilles de Terrebonne) + 418 t de 0-¾ et poussière de pierres.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :							
Réhabilitation environnementale à la station-service Olco n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand, (Québec) (Biogénie, division d'EnGlobe Corp., août 2012)							
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION		ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)		RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui			
8.2 La quantité et qualité des sols du terrain qui sont réutilisés comme remblais sont spécifiées et respectent ce qui était prévu au plan	X					Sect. 3.2, p.1 et Sect. 6.0, p.21 et Annexe C, Fig. 5 et 6	Un total d'environ 484 m ³ (823 t) de sol « <B » utilisé en remblai.
8.3 Plan à l'échelle de localisation des sols contaminés laissés en place et des sols contaminés (A-B) (B-C) ⁶ utilisés comme remblais (inscrire les volumes de sols résiduels à INFO)		X				Sect. 6.0, p.21 et Annexe C, Fig. 5 et 6	INFO : A-B : environ 1 000 m ³ B-C : 0 m ³
9 Analyses chimiques							
9.1 Rapports analytiques fournis et signés par un chimiste membre de l'Ordre des chimistes du Québec	X					Annexe J	
9.2 Contrôle de qualité des analyses chimiques	X					Annexe G et Annexe J	
9.3 Tableau des résultats des analyses chimiques comparés aux valeurs limites du RPT ⁷ et aux valeurs limites du RESC et, le cas échéant, aux critères d'usage de la Politique pour les eaux souterraines	X					Annexe I, Tab. 1	
9.4 Laboratoire accrédité par le MDDEP pour les analyses effectuées	X					Section 4.0, p. 16	

⁶ Les sols gérés sur le terrain d'origine doivent respecter la grille de gestion de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

⁷ Le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) reprend les critères B et C de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés comme valeurs limites réglementaires (annexe I et II du Règlement). Si les paramètres ne sont pas listés au RPRT, les critères de la Politique doivent être utilisés, le cas échéant (ex. : soufre).

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :							
Réhabilitation environnementale à la station-service Olco n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand, (Québec) (Biogénie, division d'EnGlobe Corp., août 2012)							
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION		ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non		
10 Traitement sur place (in situ) des sols et de l'eau souterraine							
10.1 Description de la technologie de traitement			X			X	
10.2 Description des équipements et des infrastructures utilisées			X			X	
10.3 Objectifs de traitement visés			X			X	
10.4 Vérification des émissions de gaz dans l'environnement (tableau des paramètres de suivi)			X			X	
10.5 Vérification des rejets (eau souterraine et de surface) dans l'environnement (tableau des paramètres de suivi et respect des critères et normes applicables)			X			X	
10.6 Description du programme de suivi pour déterminer l'efficacité du traitement (tableau des résultats d'analyses avant, pendant et après traitement) (sol - eau souterraine)			X			X	
10.7 La désaffectation des installations			X			X	
11 Mesures de gestion du risque							
11.1 Respect de l'avis de restriction d'utilisation si le terrain a fait l'objet de mesures de confinement, de contrôle et de suivi			X			X	

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :							
Réhabilitation environnementale à la station-service Olco n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand, (Québec) (Biogénie, division d'EnGlobe Corp., août 2012)							
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION		ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)		RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui			
11.2 Les mesures de gestion du risque, autres que l'excavation des sols (mesures de confinement, de contrôle et de suivi) ont été faites selon le plan de réhabilitation			X				
11.3 L'avis de restriction d'utilisation a été inscrit au Registre foncier du Québec dans un bureau de la publicité des droits			X				
12 État du terrain à la suite des travaux de réhabilitation							
12.1 Résumé de la qualité des sols de tout le terrain suite à la réhabilitation (référence aux travaux de réhabilitation et études de caractérisation antérieures, le cas échéant)	X					Sect. 7.0, p.22-23 Annexe C, Fig. 5 et 6	
12.2 Plan présentant la qualité des sols de tout le terrain (localisation des stations d'échantillonnage et résultats)	X					Annexe C, Fig. 5 et 6	
12.3 Résumé de la qualité de l'eau souterraine	X					Sect. 2.4, p.6-7 et Sect. 7.0, p. 23 et Annexe C, Fig. 4	Présence d'eau souterraine contaminée en BTEX en 2011 (Biogénie, juillet 2011)
13 Démantèlement des bâtiments, infrastructures, structures et équipements							
13.1 Les travaux de démantèlement ont été attestés (la grille d'attestation pour le démantèlement est complétée et jointe à la présente)			X				

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :							
Réhabilitation environnementale à la station-service Olco n° 44-043 située au 415, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand, (Québec) (Biogénie, division d'EnGlobe Corp., août 2012)							
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION		ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)		RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui			
14 Conclusion et recommandations (voir consigne n° 3)							
14.1 L'objectif de réhabilitation prévu au plan a été atteint : <ul style="list-style-type: none"> • dans les sols • dans l'eau souterraine (inscrire si oui ou non l'objectif a été atteint à INFO dans la colonne « commentaires »)	X			X		Sect. 7.0, p. 22-23	INFO : Objectifs atteints : Sols : Oui Eau souterraine : Non (en 2011), à réévaluer
14.2 Si la qualité de l'eau souterraine dépasse les critères d'usage, un suivi est recommandé dans le rapport (inscrire à INFO [paramètres, fréquence, durée] dans la colonne « commentaires »)	X			X		Résumé, p. iv-vi Sect. 7.0, p. 23	INFO : Paramètres : BTEX Fréquence : 2 fois (ex. printemps / automne) Durée : 1 an
15 Signature de l'auteur du rapport des travaux de réhabilitation	X			X		Page titre (après page de garde)	

Spaulding
M. Fosseé

Document annexé à la minute

numéro: 505
 de la notaire soussigné après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par les parties en présence de la notaire.